

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R. 610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par l'entreprise EUROVIA - 39, Route de Beauze - 23200 AUBUSSON, à l'effet d'obtenir l'autorisation de réglementer la circulation et le stationnement, en vue de procéder à la réfection de chaussée Rue du Four, du jeudi 19 octobre 2017 à 08 h 00 au vendredi 10 novembre 2017 à 18 h 00.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation et du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Du jeudi 19 octobre 2017 au vendredi 10 novembre, la circulation et le stationnement seront interdits, Rue du Four. Des déviations seront mises en place par la Rue des Fossés St Michel ou par → la Rue Haute St Michel et Rue de la Rampe.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.
L'entreprise devra prendre toutes mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter des travaux.
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix-huit octobre deux mille dix-sept.

Destinataires :

- Le Maire de La Souterraine,
- Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur l'Adjudant-Chef commandant du Centre de Secours de La Souterraine,
- L'entreprise EUROVIA.

Pour le maire & les...³.....
Adjoint(s) empêché(s)
Et par suppléance
Le...⁴.....ème adjoint



Le Maire,

~~Jean-François MUGUAY~~

Martine ESCURE